

Province de Québec  
MRC Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **26 juin 2018** à 19h30 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain  
Siège #2 - Philippe Gras  
Siège #4 - Sylvain Laroche  
Siège #5 - Richard Gingras

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Pascal Desrochers  
Siège #6 - Roxanne Bathalon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Julien Boudreault. M. Frédérick Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 18 juin et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2018-06-061**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Avis de motion du règlement #182
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Philippe Gras , appuyé par Richard Gingras et adopté unanimement.

ADOPTÉE

## **3 - SUJETS À DISCUTER**

**2018-06-062**

### **3.1 - Avis de motion du règlement #182**

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Richard Gingras de déposer un avis de motion concernant le règlement #182, décrétant un emprunt 2 534 620\$ pour

- le prolongement de l'aqueduc municipal du 5750 route Principale et ce, jusqu'aux 8995 route Principale ;
- la pulvérisation et le pavage du 5685 route Principale et ce, jusqu'aux limites sud de la municipalité;
- la pulvérisation et le pavage de la route Prince

## **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

2018-06-063

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Sylvain Laroche propose de lever la séance à 20.00 hrs.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Julien Boudreault, maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Julien Boudreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Julien Boudreault, maire